

Cher Pharmacien d'hôpital,

Concerne : Circulaire n°567 sur la demande d'autorisation pour essais cliniques

Je vous écris en rapport à la [circulaire n° 567](#) ci-jointe, émise le 21 mai dernier par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé.

Cette circulaire se réfère à l'AR du 30/06/2004 et plus précisément à la demande et à l'obtention d'une autorisation pour la fabrication des médicaments destinés aux expérimentations.

La circulaire invite toutes les instances concernées à se manifester pour le 15 juin 2010. Cela peut se passer de deux manières différentes : soit par une inspection sur base du document « GMP requirements for early phase trials » soit par une demande d'autorisation sur base de l'AR du 30/06/2004.

En tant qu'instance reconnue de labo et contrôle, LCA possède une expérience de longue date dans l'évaluation et la demande de telles autorisations et peut vous apporter une aide rapide et efficace dans cette procédure.

Si vous pensez devoir ou pouvoir entrer en ligne de compte pour la rédaction d'une demande, LCA se fera également un plaisir de vous apporter son aide.

Vous pouvez toujours nous joindre pour une discussion éclairée ou une évaluation sans engagement au numéro de téléphone 02/215 04 01 ou par email : info@lca.be.

Dans l'attente, recevez mes meilleures salutations.

Seppe De Gelas

Directeur Technique et opérationnel

LCA S.A.

Av. J. Jaurès 46, 1030 Brussels

Tel. :+32.2.215.04.01

Fax : +32.2.216.01.53

www.lca.be

Téléchargement de la circulaire : [cliquez ici](#)